

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Fax : 04 91 91 96 89

Email : ffjpp.siege@petanque.fr



COMITE

DIRECTEUR

Réunions des 21 et 22 novembre 2009

(Cette réunion s'est tenue le samedi 21 novembre à partir de 08 H. 30 et le dimanche 22 de 8 H. 30 à 12 H 30 au siège de la FFPJP à Marseille)

Etaient présents : M. CANTARUTTI, Président de la F.F.P.J.P.
MM. CANTARELLI, CARBONNIER, CHARPENTIER, COMBES,
COSTE, DESBOIS, DESMULIE, DUBOIS, IANNARELLI, JUAN,
MOREAU, Mlle PAUGAM, MM. PLACON, READ, Mlle THEDEVUIDE,
M. THERON et Mme TROUBAT.

Y participaient : M. GRANDE, Directeur Administratif.
M. PERONNET, Directeur Technique National
M. DELCHET représentant le Conseil des Ligues

Excusés : M. BAUER, MM. SIGNAIRE et STIRMEL

Absente : Mme COUILLAUD

I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

LE PRESIDENT, Alain CANTARUTTI, est très heureux de retrouver tout le Comité Directeur et les félicite pour le travail réalisé par tous, ce qui a pour résultat de permettre un déroulement des réunions efficace grâce à ce travail fait en amont.

L'ordre du jour est une nouvelle fois chargé car lorsque le Comité Directeur se réunit, ce n'est pas dans un but culinaire, comme les langues chargées le laissent croire, mais pour travailler. Les membres sont remerciés pour les missions dont ils ont la charge et qui sont menées avec constance et talent.

LE PRESIDENT pense bien entendu à la Coupe de France, à la SAOS Promo Pétanque, aux formations de discipline en collaboration avec Xavier GRANDE et Mme COSTE, aux réunions de la Commission des règlements et de l'arbitrage, aux diverses délégations aux Championnats Internationaux et toute autre action. A signaler, la merveilleuse phase finale du 1^{er} Championnat National des Clubs, le week-end dernier à Chalon S/Saône (71) lors de laquelle on est revenu sur l'esprit d'antan et le très beau Trophée des Villes de Palavas les Flots (34).

Il annonce de façon officielle, que M. Jean-Yves PERONNET est le nouveau D.T.N. Le Comité Directeur lui souhaite de très grandes réussites dans ses projets. Par contre, il le dédouane ainsi que les comités de sélections, d'échecs éventuels dans les rencontres Internationales. En effet, il est souhaitable que les sélectionneurs ouvrent les sélections et fassent confiance à des gens de qualité et si possible jeunes car il faudra bien un jour donner leur chance aux jeunes. Certes, des résultats sont nécessaires, mais l'image renvoyée vers les plus jeunes et vers l'extérieur est également importante. Par contre, la D.T.N. est toujours à la recherche d'un C.T.N. Toutefois, les pistes se sont accélérées depuis une dizaine de jours.

L'effectif de cette séance est réduit. Il est heureux de voir Daniel READ qui a des problèmes de vue, mais il met toute sa perspicacité et son opiniâtreté à son travail. Il est heureux de voir Michel COSTE qui souffre depuis plus de 2 mois de ses vertèbres. Il excuse les absences de MM. SIGNAIRE et STIRMEL qui sont sous les ordres de la Fédération Internationale en mission en Tunisie pour le bon déroulement de la Coupe d'Afrique des Nations avec son accord. M. Gérard BAUER est également empêché.

Il félicite au nom de la F.F.P.J.P., Monsieur SALVANT, le Président du Comité du Lot-et-Garonne, pour sa décoration par le Ministère de la Santé, Jeunesse et Sport, au grade de Médaille d'Argent.

Il est donné lecture du courrier de démission de Mme Ginette COUILLAUD de son poste d'administrateur de la Fédération. Le Comité Directeur en prend acte.

Conformément aux statuts son remplacement sera effectué lors de la prochaine Assemblée Générale soit lors du Congrès d'Epinal. Les collègues ayant été supprimés et le nombre de féminines étant déjà atteint, toute personne pourra se présenter dans le respect des statuts fédéraux. Nous n'oublions pas tout de même l'action sportive importante menée par Ginette durant de nombreuses années au sein des divers organes de notre Fédération. Un appel à candidature sera lancé dès le lundi 23.

Outre M. GRANDE, les deux autres membres de la Commission des affaires électorales seront désignés prochainement.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE DIRECTEUR

Précisions sur son contenu :

- Page 4 : Le port du short reste autorisé dans la catégorie jeune.
- Page 6 : Suite aux Championnats de Beaucaire, l'amende de 1000 € a été, les erreurs ne leur étant pas imputables en totalité.
- Page 7 : Le Championnat de France Doublettes Seniors à Bruay s/ Escault (59) aura lieu les 17 et 18 juillet et non les 16 et 17.
- Page 8 : Championnats d'Europe à Nice : il est signalé la bonne organisation grâce au gros travail d'une équipe de bénévoles efficace, à l'écoute et toujours disponible.

Compte tenu de ces précisions, le compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 4 septembre est approuvé à l'unanimité.

III. FINANCES

La situation financière de la Fédération, au 18 novembre 2009, figure en annexe.

Il est précisé que la SAOS Promo-Pétanque a remboursé l'intégralité des sommes empruntées.

De nombreuses facturations doivent encore être réglées notamment en ce qui concerne les billets d'avion émis pour le compte de la F.I.P.J.P et les facturations croisées entre la F.F.P.J.P et la S.A.O.S.

Le paiement des licences s'est bien déroulé. Seuls quelques Comités n'ont pas encore payé : 4 de métropoles et 2 des Dom/Tom.

A noter que Saint-Pierre et Miquelon a édité 6 licences. Il est rappelé que les comptes relatifs à la carte à puce et au Centre de formation sont annexés au compte de résultat fédéral.

En ce qui concerne certains cadres techniques de la D.T.N, il est signalé qu'il leur sera désormais établi une fiche de paie.

Les dépenses de formations liées au déplacement de cadres de la F.I.P.J.P ne seront plus financées par la Fédération Française. Il en sera ainsi pour les dépenses afférentes aux déplacements de Victor NATAF.

Les formations entreprises dans le cadre du développement international sont les suivantes : la Russie et Cuba.

La perte de licences au niveau métropolitain représente 32 350 licences dont 6 124 jeunes soit une perte de recettes correspondantes à 151 420 €. Si on ajoute les Dom/Tom qui perdent 2 534 licences, cela représente la somme de 164 252,50€

Enfin, il est signalé que selon les statistiques du Ministère chargé des Sports, notre Fédération est située à la 3^{ème} place du classement de la santé financière des Fédérations. Le Ministère a d'autre part, jugé le prix de notre licence « ridicule ».

IV. DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Il est tout d'abord rappelé les missions du D.T.N. Les conditions de l'exercice de sa mission sont prévues par les articles L. 131-12 et R. 131-16 à R. 131-24 du Code du sport. Il est un agent d'Etat, placé par le Ministre auprès d'une fédération sportive agréée, après avis du Président de cette Fédération. Cette notion « d'agent d'Etat placé auprès » fonde la spécificité du modèle français d'organisation sportive et conserve toute sa pertinence. Sa mission est de concourir à la définition de la politique sportive fédérale, de veiller à sa mise en œuvre et de contribuer à son évaluation.

Il dirige et anime la Direction Technique Nationale de la Fédération. La durée de son mandat est de 4 ans et peut être renouvelée. Son contrat de travail est signé pour deux ans. Le Ministère a renoncé à appliquer une « clause guillotine » limitant strictement le nombre de mandats successifs dans une même fédération. Toutefois, il est clair qu'au bout de trois mandats, il faut sérieusement envisager de préparer la succession du DTN. Son rôle est global et porte à la fois sur le développement de la pratique, sur le haut niveau, sur la formation, ainsi que sur le management des CTS.

Il ne saurait se dessaisir d'aucun de ces domaines d'intervention, même si, dans les fédérations les plus importantes, il peut s'appuyer sur des adjoints spécialisés dans l'un de ces domaines. Cet ensemble de règles fait du DTN le garant de la cohérence entre la politique nationale fixée par le Ministre chargé des sports et la stratégie sportive de la fédération

Le Directeur Technique National doit recevoir SA LETTRE DE MISSION. Elle est établie par le directeur des sports, après avis de l'intéressé, sur la base des propositions du président de la Fédération. Ce document est en cours de rédaction. Deux documents servent de feuille de route à savoir la convention d'objectifs (C.O.) et le Parcours d'Excellence Sportive (P.E.S.).

- **La Convention d'objectifs :**

La négociation de la convention d'objectifs s'opère désormais à partir du projet fédéral. La convention est bâtie autour d'objectifs partagés entre la fédération et l'Etat, dont l'atteinte est mesurée par des indicateurs de résultats. Ces objectifs constituent aussi la « feuille de route » du DTN, comme le prévoit le code du sport. Il est indispensable que sa rédaction soit le fruit d'un travail en commun entre les Vice-présidents/CD/ DTN.

Les actions issues de la stratégie fédérale s'inscrivant dans le cadre des priorités gouvernementales retranscrites dans les quatre actions du programme « Sport » pourront être soutenues sur la base d'objectifs partagés, auxquels seront associés des indicateurs de performance nationaux communs, complétés, le cas échéant, d'indicateurs spécifiques à chaque fédération. Les indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère sont :

- le nombre de licenciés et le pourcentage de licenciées féminines,
- le nombre de clubs (ou de sections de clubs) offrant une pratique sportive pour les personnes handicapées,
- le pourcentage de licencié(es) résidant dans les ZUS ou dans les DSR,
- le rang de la France dans les compétitions de référence,
- le taux de suivi médical complet des SHN et des espoirs,
- la solidité financière de la fédération calculée en rapportant le montant des fonds propres au total du bilan. Il est à noter que, lors de la réunion avec Monsieur Martin, en charge de notre dossier, celui-ci nous a signalé que nous étions la 3^o fédération la plus saine au niveau financier.

- **Le Parcours d'Excellence Sportive (P.E.S) :**

Le parcours de l'excellence sportive remplace les filières d'accès au sport de haut niveau. Il s'agit de passer d'une logique de structure (les pôles) à la vision d'un parcours recentré autour de l'athlète dans sa progression vers le plus haut niveau international. Le parcours sera ouvert à toute la diversité des structures qui accueillent les sportifs, sous réserve qu'elles aient passé convention avec la fédération sur la base d'un cahier des charges précis. Un document a été présenté à la Commission nationale du Sport de Haut Niveau le 16 juin 2009. Cette stratégie de développement aurait dû être validée par le Comité Directeur. Or ceci n'a pas été fait. Il est donc indispensable que ce document soit présenté lors d'une prochaine réunion. En effet, le degré d'avancement de la mise en place de ce projet sera évalué périodiquement au cours du mandat. En cas de désaccord du Comité Directeur sur les orientations prises, il sera indispensable de demander au Ministère de passer de nouveau devant la commission pour entériner le projet fédéral.

Le DTN expose ses difficultés dans l'approche des finances. En effet, le budget prévisionnel a des présentations différentes selon qu'il s'adresse au Comité Directeur, à l'assemblée générale ou au Ministère de tutelle. Il travaille avec Daniel READ à la construction de budgets sous un même format, pour ne pas avoir plusieurs présentations sous plusieurs logiques...Ce projet est en réflexion avec Daniel READ et cela devrait être effectif pour l'année 2010. Ceci induira une plus grande lisibilité des comptes ce qui nous obligera à une plus grande précision dans la définition de la politique fédérale et une plus grande rigueur dans les affectations budgétaires et dans le bilan comptable. Une formation sur « l'analyse financière » est programmée par l'INSEP. Selon les disponibilités, Daniel READ pourrait accompagner le D.T.N. pour optimiser encore le fonctionnement dans ce domaine.

Dans les autres fédérations, le Directeur Technique National propose au directeur des sports ou au directeur régional de la Jeunesse et des Sports le contenu des lettres de mission de tous les conseillers techniques sportifs, après avis du président de Ligue pour ce qui concerne les CTR.

Même si les cadres techniques en charge des missions de Conseiller Technique sont des bénévoles, il apparaît nécessaire de mettre en place cette LETTRE DE MISSIONS afin de définir leur cadre d'action.

- **Le fonctionnement administratif :**

Etant donné les déplacements nombreux du D.T.N, il présente sa manière de fonctionner avec le siège. En fin de chaque mois, il envoie le planning prévisionnel du mois suivant d'une part et le bilan du mois en cours d'autre part. Cela permet de savoir les actions menées, de planifier les déplacements, de rendre des comptes sur les dossiers en cours, et de suivre les frais de déplacement.

Ce suivi permet une excellente évaluation de l'ampleur de la mission et de ses obligations. L'analyse de l'année 2009 montre en moyenne :

- 25 jours de travail par mois
- 169 jours de déplacement hors du domicile et du siège
- 20 jours d'absence de son domicile par mois
- 35 week-ends complet de travail+5 week-ends avec un jour de travail = 40 week-ends mobilisés
- 1 week-end libre seulement par mois
- Durée annuelle du temps est de plus de 3000h contre une durée normale de travail 1607h

Ces éléments montrent l'investissement nécessaire pour la mise en place d'une politique de développement efficace. Ne pouvant pas continuer sur ce rythme, il est indispensable de revoir l'organisation de la DTN.

- Collaboration plus étroite avec le secrétariat pour une délégation d'un certain nombre de tâches administratives.
- Implication plus importante des cadres du Bureau Technique Nationale dans la mise en place de leurs actions dans leur domaine de responsabilité.
- Recrutement d'un Conseiller Technique National, dont l'investissement et l'efficace devra être remarquable

Dans le travail sur les différents dossiers, le Directeur Technique National prendra avis auprès de ses plus proches collaborateurs (Membres du Bureau Technique Nationale) pour que les avis rendus soient ceux de la Direction Technique Nationale et non seulement ceux du Directeur Technique National. Il lui semble important de recueillir l'avis des hommes de terrains directement en contact avec la base.

Dans le fonctionnement du siège, il apparaît indispensable que les informations circulent de manière plus systématique afin que tout le monde soit au courant des actions en cours et des décisions prises. Pour cela, il est convenu qu'une réunion avec tous les personnels du siège soit organisée en début de chaque mois pour échanger, communiquer, avertir, informer...

- **Le recrutement du Conseiller Technique national :**

La nomination du DTN n'a été effective qu'à partir du 1^o octobre 2009. Cette décision n'a été connue que le 15 octobre. Pour le recrutement du poste de CTN, une C.A.P. était prévu le 23 octobre. Malgré plusieurs appels de la part du DTN au Ministère, il n'a pas été possible d'avoir une réponse sur la liste des postulants, et pour cause car aucun agent de l'état n'avait postulé. Cette carence s'explique par l'absence de publication du poste par Pierre Pelicier, croyant qu'Eric Valognes, candidat potentiel au profil intéressant et agent intéressé, postulerait. Or le changement de statut du poste, passant d'un contrat de Haut Niveau (avec rémunération supplémentaire versée par le Ministère) à un poste de professeur de sport normal, ne le motivait pas à changer de mission.

Après la CAP, le Ministère a fait appel à candidature, ce qui a permis le contact de 6 personnes potentiellement intéressées par le poste. Des profils très variés se sont proposés. Il apparaît primordial que la personne puisse être présente régulièrement au siège pour assurer la mission de suivi de tout le domaine de la formation en priorité, le suivi médical des sportifs de Haut Niveau, des modalités de déplacement des délégations et de tous les dossiers à traiter étant donné le manque de professionnel au sein de la Direction Technique Nationale. 2 profils semblent intéressants :

- Séverine HANSEN de la DDJS des Hauts de Seine, mais domicilié à Aubagne, dont la spécialité est le cyclisme. Jeune dans la mission d'agent de l'Etat puisqu'elle a réussi le concours par la filière des sportifs de

Haut Niveau en 2008, elle semble avoir une grande motivation et un investissement important dans les missions qui lui sont confiées.

- Bernard GASQUET de la DRDJS de Marseille et domicilié à Aix en Provence. Agé de 61 ans, il lui reste 4 à 5 ans à effectuer dans la fonction publique. Sa grande expérience l'amènera à être efficace de suite.

- Eric Valognes, CAS à la DDJS de Carcassonne, serait le candidat le plus apte à assurer la fonction étant donné son expérience dans le domaine de la formation (Directeur adjoint du CREPS de Franche-Comté et diplômé de l'INSEP dans l'ingénierie de formation). Toutefois, il souhaiterait rester domicilié dans l'Aude et avoir un complément de salaire comme cela se fait dans toutes les autres fédérations sportives.

En effet, à la lecture des obligations et de l'investissement demandés pour ces missions, il apparaît obligatoire que les Fédérations donnent des compléments de salaire ce qui n'est pas encore le cas à la FFPJP.

En conclusion, lors d'un appel à Pierre Pélicier pour la présentation des différents profils, ce dernier souhaite que nous attendions encore pour voir si des profils plus intéressants postulent. Il est contre le projet de pouvoir prendre les deux agents, l'un à plein temps sur la FFPJP et l'autre à mi-temps sur la DRDJS. Ceci permettrait de profiter de l'expérience de Bernard Gasquet tout en formant Séverine Hansen pour le futur.

Malgré ce refus, il semble indispensable de plaider cette cause auprès du Ministère. Le Directeur Technique National prendra rendez-vous avec la Ministre des Sports pour présenter d'une part notre fédération et essayer de faire valider cette orientation politiquement. Une démarche similaire sera menée auprès du Directeur des Sports, surtout que de nombreux Conseillers Techniques sont sans mission sur la région PACA. Le passage en CAP du 3 décembre semble très compromis ce qui risque de retarder l'arrivée de ce dernier.

- **HAUT – NIVEAU :**

BILAN DES COMPETITIONS INTERNATIONALES

- CHAMPIONNATS DU MONDE JEUNES à Monastir (Tunisie)

En triplète, la phase éliminatoire avec le Swiss système difficile a été laborieuse avec deux défaites. Après une bonne explication entre les joueurs et le staff, la prestation des Français s'est grandement améliorée. Ils se sont imposés contre l'Espagne et la Thaïlande avant de laisser la victoire aux Italiens. Ils ont manqué de constance pour s'imposer dans cette finale lors de laquelle les Italiens ont pris le dessus. Grande déception dans l'équipe de France avec beaucoup de larmes sur le podium.

En tir de précision, Gaëtan Blaszcak a réalisé la meilleure performance lors de la phase éliminatoire avec 43 points. Ensuite il a été éliminé dès les quarts de finale avec seulement 15 points devant un Malgache largement à sa portée. La victoire est revenue à la Thaïlande devant l'Italie. Dans cette épreuve, il faudra faire un effort dans la préparation et dans la sélection de ce spécialiste. Dans l'avenir, cet objectif aura une priorité aussi importante que la triplète.

- CHAMPIONNATS D'EUROPE ESPOIRS à Dusseldorf (Allemagne)

Les performances des féminines étaient largement au dessus de celles de l'année passée. Malheureusement elles se sont inclinées en finale face à des Allemandes portées par leur public. Alors qu'elles les avaient battues lors de la phase éliminatoire. Après une défaite de la triplète, on pouvait s'imposer en simple et en doublette, mais Ludivine D'Isidoro perdait sur le fil 13-12 alors qu'elle menait 12-6 et que nous revenions à la hauteur de nos adversaires dans la doublette. Dommage mais nous avons eu des satisfactions avec surtout Ludivine D'Isidoro et Anna Maillard.

L'équipe masculine a dominé cette compétition avec deux joueurs exceptionnels Dylan ROCHER et Jean FELTAIN qui ont atteint un niveau rare. Nous avons été confrontés à une belle opposition espagnole en finale. Il a vraiment fallu jouer son meilleur niveau pour conquérir ce titre. Le coaching d'Alain BIDEAU et François GRANGE a été décisif avec une bonne complémentarité de l'encadrement.

La conclusion est que le niveau de jeu monte dans cette compétition. Il sera de plus en plus difficile de s'imposer dans cette catégorie. Il faudra être vigilant dans la préparation de nos prochaines sélections.

- CHAMPIONNATS DU MONDE FEMININ à Suphonburi (Thaïlande)

Cette compétition s'est déroulée selon le Swiss System. Dans la phase éliminatoire, nous n'avons que deux parties d'une excellente opposition, contre le Canada (victoire sur le fil 12-8) lors de la seconde partie et contre la Thaïlande lors de la cinquième et dernière partie (défaite sévère 13-3 mais sans importance pour la qualification). En huitième de finale, nous étions opposés à la Finlande et la Hollande en quart de finale. Victoires assez faciles. Lors de la demi-finale, nous avons été opposés au Viet Nam qui s'était imposé contre la Thaïlande et la Tunisie. Angélique Papon a effectué son entrée dans l'équipe après avoir été économisée dans toutes les phases précédentes. Nous avons échoué devant les Thaïlandaises en finale, partie qui était largement à notre portée. Défaite amère mais nous ramenons une médaille d'Argent tout de même.

En tir de précision, après une 3^o place aux éliminatoires avec une performance de 35 points, Angélique Papon s'est fait une frayeur en quart de finale contre la Suède 30/27, qui a manqué le bouchon pour la gagne. En demi-finale contre la Thaïlande, elle a réussi à revenir à la hauteur de son adversaire après que celle-ci se soit détachée en début de tir. L'erreur d'arbitrage n'a pas eu de conséquence sur la qualification de la française. La finale contre l'Espagne a été très serrée. Angélique s'est accrochée à son adversaire pour arriver au dernier atelier avec 8 points de retard. Profitant des 4 échecs d'Inès Rosario, elle est revenue à égalité avant de manquer le bouchon de gagne. Toutefois, elle s'est imposée dans le barrage en faisant deux carreaux sur ces deux premiers lancers. Belle victoire en conservant pour la seconde fois son titre de championne du Monde.

DISPOSITIF DE HAUT NIVEAU

La liste de Haut Niveau est renouvelée annuellement au 1^o novembre (travail préparatoire en octobre). Elle comprend 52 joueurs pour les seniors, les espoirs, les féminines et les juniors. Ces joueurs se répartissent dans deux collectifs.

COLLECTIF FRANCE JEUNES : Quotas de 24 athlètes de moins de 25 ans intéressants pour les saisons à venir et sélectionnables pour les équipes de France Jeunes (joueurs sélectionnés et médaillés dans les championnats internationaux), les Equipes de France Espoirs masculins et l'équipe de France Espoirs féminines.

COLLECTIF FRANCE SENIORS : Quotas de 28 Athlètes de plus de 25 ans intéressants pour les saisons à venir et sélectionnables pour l'équipe de France Seniors masculine et l'équipe de France Seniors féminine.

Dans chacune des catégories, un comité de sélection sera officialisé pour la constitution des différents collectifs, les plannings de la saison et des différentes échéances. Tous les plannings seront élaborés en janvier après la connaissance des budgets dédiés à chaque catégorie. Les convocations seront faites en amont des compétitions et les fiches de frais seront automatisées en fonction des modalités de déplacement que la DTN aura organisées. Il sera indispensable de définir les CHEFS DE DELEGATIONS en début de saison pour une durée assez importante afin que le staff prenne ses marques dans l'organisation de l'encadrement.

Dans chaque catégorie, l'accent sera mis sur une préparation plus importante avec des phases d'entraînement plus importantes par rapport aux phases de sélection. Il sera indispensable de mettre en place une préparation spécifique pour le tir de précision, dont le résultat aura la même importance que celui de la triplette.

Les primes à la performance ont été validées. Le budget annuel de 16 000 € sera réparti de manières différentes en fonction de la densité des compétitions internationales au calendrier.

Les joueurs peuvent bénéficier de Convention d'Insertion Professionnelle. En collaboration avec les Directions Régionales de la Jeunesse et des Sports, il a été possible de mettre en place, 12 conventions ce qui représente 350 jours payés pour pratiquer la Pétanque, soit une somme de 35000 € environ. Deux autres conventions sont en négociation.

La Direction Technique Nationale dispose aussi des Aides personnalisées, mises à disposition par le CNOSEF. Ce dispositif permet de verser des aides pour le déplacement, des aides sociales, des primes à la performance, ou des remboursements pour l'employeur. La somme est passée de 19 000€ à 25000€ cette saison. Il est indispensable de répartir ses aides de manière assez équitable entre ces 4 items.

Etant donné le déficit d'encadrement professionnel, il est indispensable de donner des vacances plus importantes aux principaux responsables, dont les missions sont celles d'un professionnel avec des exigences de plus en plus importantes. Les membres du bureau technique toucheront des indemnités et les autres membres de la Direction Technique Nationale continueront à toucher les vacances.

Le dernier week-end de novembre (pour les féminines et les juniors) et le premier week-end de décembre (espoirs et seniors masculin), nous effectuerons un stage pour faire le suivi médical réglementaire et obligatoire (Suivi psychologique, suivi avec les kinés). Les joueurs participeront à une étude scientifique organisée par l'I.R.M.E.S. Nous en profiterons pour donner les informations sur la structuration du Haut Niveau.

- **DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL :**

Il apparaît indispensable de clarifier le positionnement de tous les partenaires du développement international. Stéphane PINTUS, en charge de la coordination de ce dossier, présentera un système lors de la prochaine réunion du comité de direction de la FIPJP.

La F.F.P.J.P doit remplir le dossier des actions de développement international, demandées par le Ministère de tutelle. Il est validé de travailler sur la mise en place de projet avec la Chine, Cuba, le Canada et la Russie. Les choix définitifs seront faits en fonction des avancements des dossiers et des budgets à disposition.

Les invitations faites pour des compétitions à l'étranger ne seront pas prioritaires lors de la prochaine saison.

Le logiciel « pétanque-performance » sera traduit en anglais en fin d'année civile. Des démarches sont en cours pour la version en langue chinoise qui devrait être formalisée pour les prochains championnats du Monde. Taiwan souhaite acquérir les droits et une formation devrait être mise en place pour leur cadre en amont des championnats du Monde.

Les Championnats d'Europe jeunes seront organisés par la France. Après débat, il est décidé de confier l'organisation à Montauban. Joseph Cantarelli est en charge avec le Directeur Technique National de la mise en place de ce projet. Le premier avertira la CEP de cette décision et le second prendra contact avec Laurent ROUGIES pour la visite du site et le conseiller dans la mise en place du championnat qui se déroulera le dernier week-end d'août.

- **FORMATIONS :**

Depuis plusieurs mois, le groupe formation travaille sur un changement radical dans l'approche des formations. En effet, au lieu de mettre en place des préparations à un examen, il est décidé de construire des contenus pour donner des compétences supplémentaires aux éducateurs. Ainsi en début d'année 2010, des contenus seront à disposition des formateurs des Départements et des Ligues. Des formations de formateur devraient pouvoir être mis en place au cours de la saison. Tout ce dispositif devrait être piloté par le Centre de Formation dont la direction sera donnée au prochain Conseiller Technique National.

La délivrance de la carte d'initiateur sera conditionnée par le suivi d'une formation mise en place par l'E.T.D (l'équipe technique départementale). Le stage pourrait avoir lieu entre janvier et mars. La formation est un module 8 heures qui peut se dérouler sous la forme d'un stage (Pédagogie (théorique+pratique) -Conception et mise en place des ateliers -Réglementation de jeu -Fonctionnement de l'E.T.D). A l'issue du stage, une attestation de formation sera délivrée par l'équipe technique départementale sous couvert du Comité Départemental. La carte d'Initiateur, le diplôme et l'écusson seront attribués par le centre de formation via le comité départemental après retour du rapport du responsable de la formation.

La formation des B.F.1° est mise en place par l'E.T.R. (l'Equipe Technique Régionale) ou l'E.T.Z. (Equipe Technique de Zone). Elle définira les dates d'inscriptions et de stages en fonction de leur calendrier sportif. Il est préconisé la période d'octobre à décembre. Le contenu de la formation sera uniforme sur tout le territoire. Elle sera payante (Chèque de 30€ de droit d'inscription à l'ordre du Centre National de Formation de la F.F.P.J.P.). Ceci permettra de prendre en charge les frais de document de formation, écusson, carte et diplôme envoyés après validation par le centre de formation.

Un stage obligatoire de 12 heures est mis en place, et comprend :

- Formation théorique et pédagogique (6h séquentielles)
- Formation règlement de jeu et règlement administratif et sportif (1h45)
- La pratique (ateliers de perfectionnement pour arriver aux tests des Boules) 4h
- Entretien individuel (15mn)

L'examen sera toujours piloté au niveau national. Les candidats doivent atteindre la note de 50 points sur le total de 100. En cas d'échec, les épreuves réussies (note supérieure à la moyenne) seront valables deux ans.

La formation des B.F.2° est mise en place par le Centre de Formation de la FFPJP et est assurée par la D.T.N. (La Direction Technique Nationale). Un droit d'inscription de 40€ sera versé au Centre de Formation de la FFPJP en même temps que la fiche d'inscription. Cette inscription permettra de prendre en charge la fourniture « Les cahiers de la pétanque », autres supports pédagogiques, l'écusson, le diplôme et la carte après la réussite. La formation se déroulera en Octobre et l'examen en Novembre. Si la formation des formateurs est efficace, il sera envisagé de mettre en place plusieurs sites de formations sur le territoire au cours de l'année ce qui permettra d'intensifier le dispositif.

• **DIPLOME D'ETAT ET CENTRE DE FORMATION**

Le centre de formation ne dispose pas de directeur. Il est indispensable que les élus du Conseil d'administration soient plus présents dans la gestion du centre de Formation. Une réunion est prévue en même temps que la commission des finances vers le 16 décembre. Ceci permettra de valider les projets et modalités de mise en place des prochaines formations.

Pour le diplôme d'Etat, une session de mise à niveau est programmée pour la dernière semaine de novembre et un examen blanc sera organisé par Victor Nataf qui termine cette première session. L'examen est programmé pour la fin janvier 2010.

Pour la prochaine édition du diplôme d'Etat, il faudra veiller que les stagiaires suivent les cours du CNED pour les UFC 1 et UFC 2 en amont de la formation plus spécifique pétanque. Les stagiaires doivent améliorer leur compétence en méthodologie avant de suivre les cours du centre. Il faudra aussi former les tuteurs et mettre en place une meilleure coordination avec les structures d'accueil. En effet, la pertinence de telles formations repose aussi sur un excellent encadrement dans la structure. Pour cela il faudra mettre en place une formation spécifique pour nos cadres afin qu'ils puissent être des points d'appui pertinents. De même, il faudra être plus vigilant sur le recrutement des stagiaires car le niveau exigé, les disponibilités demandées et les exigences préconisées ne sont pas anodins. La programmation de la prochaine session devra être précédée d'une visite de chaque structure pour un déroulement plus efficace.

Le DTN propose de faire l'inventaire des moniteurs et des éducateurs actifs et impliqués dans le fonctionnement des équipes techniques. Ce recensement ira de paire avec celui des écoles de pétanque. Cette démarche sera engagée dès le recrutement du prochain Conseiller Technique National. Il devra aussi réfléchir à la mise en place d'un brevet professionnel moins exigeant ainsi que des C.Q.P (Certificat de qualification professionnelle).

Lors de ce mandat, l'accent sera mis sur la formation des cadres qui permettra d'augmenter le nombre d'actions et la qualité de leur intervention. Il faudra veiller à intervenir à tous les niveaux de la pyramide de l'encadrement. Si ce dispositif donne satisfaction, il faudra mettre en place un plan de professionnalisation, dispositif indispensable pour structurer notre encadrement et notre pratique.

Par manque de temps, les projets de développement de la pratique seront présentés lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.

V. CHAMPIONNATS DE FRANCE

A. Vétérans : Moulins :

Il a été relevé quelques imperfections notamment dans le domaine de la restauration. Nous avons également constaté que les délégations étaient logées à plus de 50 kms de Moulins, pour certaines à Montluçon.

Beaucoup d'hôtels étaient éloignés du site et certaines arrhes payées au Comité organisateur n'avaient pas été reversées aux hôtels qui en réclamaient le paiement.

La décoration du carré d'honneur était insuffisante.

Il a également été retenu qu'il n'y avait pas de poste de secours, et de sonorisation.

B. Dotations :

Il a été décidé que la Fédération achèterait une partie des lots auprès de la SAOS Promo-Pétanque ainsi qu'auprès de ses partenaires pour doter les participants aux Championnats de France.

C. Répartition des équipes :

La répartition va être effectuée en fonction des éléments reçus et des effectifs 2009.

Il est signalé que seuls les départements de la Guyane et de La Réunion n'ont pas communiqué leur besoin. Dès lors, il sera utilisé les demandes de l'an passé.

Il a été décidé que les **Championnats Interligues ne sont plus qualificatifs pour les Championnats de France.**

D. Lieux :

➤ 2010 :

- Triplettes Jeu Provençal	11 au 13 juin	Fenouillet (31) attente retour dossier
- Doublettes Seniors Féminin	19 / 20 juin	Soustons (40)
- Individuel Seniors	19 / 20 juin	Soustons (40)
- Triplettes Seniors Masculin	26 / 27 juin	Nice (06)
- Doublettes Mixtes	10 / 11 juillet	Flamanville (50)
- Doublettes Seniors	17 / 18 juillet	Bruay sur l'Escault (59)
- Triplettes Jeunes	21 / 22 août	Beucaire (30) attente retour dossier
- Doublettes Jeu Provençal	27 au 29 août	Mouans Sartoux (06)
- Triplettes Seniors féminin	11 / 12 septembre	Cahors (46)
- Interentreprises par Equipes	25/ 26 septembre	Sedan (08)
- Triplettes Vétérans	25 / 26 septembre	Sedan (08)

➤ 2011 :

- Doublettes Seniors Féminin	11 / 12 juin	Brive (19)
- Individuel Seniors	11 / 12 juin	Brive (19)
- Triplettes Jeu Provençal	17 au 19 juin	Gruissan (11) attente retour dossier
- Triplettes Seniors Masculin	25 / 26 juin	Niort (79) attente retour dossier
- Doublettes Mixtes	9 / 10 juillet	St Dizier (52) ou Strasbourg (67) attente retour dossier
- Doublettes Seniors	16 / 17 juillet	Rennes (35)
- Triplettes Jeunes	20 / 21 août	CD 34 attente retour dossier
- Doublettes Jeu Provençal	26 au 28 août	Montauban (82)
- Triplettes Seniors Féminin	10 / 11 septembre	Guéret (23) ou Chalon sur Saône (71) attente retour dossier
- Interentreprises par Equipes	17 / 18 septembre	Canéjan (33)
- Triplettes Vétérans	17 / 18 septembre	Canéjan (33)
-		

➤ **Années suivantes :**

Pour 2012, ont été émises les candidatures de La Roche sur Yon (85) pour le Doublettes Féminines et l'Individuel, de Romans (26) pour le Triplette Seniors masculins, de Tournefeuille (31) pour le Triplette Provençal, du CD 62 et du CD 12 pour le Doublettes Mixtes, Frontignan (34) pour le Doublettes Provençal, Pau (64) et Chalon sur Saône (71) pour le Triplettes Féminines et le Doublette masculin et enfin du CD 24 pour le Vétérans et l'Interentreprises et le CD 26 pour les jeunes.

VI. CONGRES NATIONAUX

Les grandes lignes du programme et de l'ordre du jour du prochain Congrès National à Epinal ont été établies.

Il a été attribué le Prix Kiki Aussaresse à M. Philippe ALARY de la *Dépêche du Midi* et à M. Pierre FIEU, écrivain auteur de nombreux ouvrages sur le monde bouliste et qui coopère ponctuellement notamment avec *Boulistenaute* et *Boulisme*.

Le prix Bernard DUC qui récompense les municipalités a quant à lui été attribué aux communes de NYONS (26) et de NEVERS (58).

VII. CHANCELLERIE

Le Bureau de la Chancellerie a attribué les médailles suivantes :

1. **But d'Or** : MM. Michel COSTE et Jean-Claude MOREAU (Comité Directeur).
2. **Médaille d'Or** : MM. André DANHIEZ (Ligue Picardie), Didier SCHMITT (Ligue Lorraine), Marcel GUERRIER (Ain), Jean-Louis RIZZO (Gard), Patrick VERDIER (Lozère), Jean VILLAREM (Pyrénées Orientales).
3. **Médaille d'Argent** : MM. Gérard BAUER (Ligue Haute-Normandie), Robert MANGEANT (Ligue Antilles-Guyane), Joël PLAUT (Ligue Bourgogne), Michel TARDIEUX (Aube), Albert SEVIN (Loiret), Jean-Pierre FOURNIER (Paris).

VIII. DISCIPLINE

Il est signalé que les formations auprès des Ligues ont commencé. Ainsi, elles ont déjà été effectuées au sein des Ligues Rhône-Alpes, Champagne-Ardenne et Auvergne. De nombreuses autres sont prévues en début d'année prochaine.

Une demande de remise peine a été adressée par M. Évariste ST LAURENT. S'agissant d'un multirécidiviste, le Comité Directeur a refusé celle-ci.

La Commission Nationale rappelle qu'elle peut aider et accompagner les Commissions Départementales et Régionales dans leurs actions comme actuellement pour les affaires mettant en cause Mme Ginette COUILLAUD et M. André GROSS.

La Commission Nationale de discipline a statué sur les affaires mettant en cause M. FILIKESA et M. LIOTARD qui ont été sanctionnés de 3 ans fermes pour le premier et 18 mois avec sursis et 18 mois fermes pour le second.

Deux appels ont été déclarés irrecevables : MM. HATCHADOURIAN et MOURIER.

Il est rappelé que les frais de déplacement des témoins ne sont remboursés que s'ils ont été convoqués par le Président de la Commission.

Le groupe de travail composé de Mme COSTE, MM. GRANDE et DESBOIS, a travaillé sur la mise à jour et la modification de l'ensemble des textes disciplinaires.

Outre un toilettage complet et précis de chacun de ces textes, (réécriture de certains articles, correction orthographe, syntaxe, suppression d'article etc..) il a été soumis à l'approbation du Comité Directeur les modifications suivantes sachant que le règlement de base, le Règlement disciplinaire, devra faire l'objet d'une validation lors de l'Assemblée Générale d'Epinal.

- **Compétences** : adaptation du niveau de responsabilité du dirigeant, éducateur et de l'arbitre au niveau de la commission de discipline : dirigeant de club compétence de la Départementale / Educateur BF2 compétence de la Régionale / arbitre national (hors exercice de ses fonctions) commission nationale.
- **L'engagement des poursuites** ou non est désormais de la compétence du Président du Comité et non plus du Comité Directeur dans son ensemble. Il doit recueillir l'avis du Président de la Commission de discipline.
- Outre la procédure de sanction administrative, maximum de 30 jours par un jury confirmé par le Président départemental, **une mesure de suspension immédiate de licence jusqu'à comparution du licencié** fautif devant la commission de discipline de première instance a été créée.
Il y aura enregistrement sur GESLICO.
Ce sera de la compétence de la Commission de discipline NATIONALE, saisie à l'initiative du Président du Comité, de la Ligue et de la Fédération au vu de rapports dévoilants des incidents **graves justiciables** de sanctions disciplinaires dépendantes des catégories 5 à 10 telles que répertoriées dans la « CODIFICATION DES SANCTIONS ».
- Suppression du **délai de 5 jours** pour envoyer les rapports (dans tous les cas il a 20 jours pour engager les poursuites après les faits).
- **La durée d'un report** ne peut excéder 20 jours (30 jours auparavant).
- Appel :
 - Participation aux **frais de procédure** passe de 100 à 150 €
 - Dans le cas d'une sanction assortie de l'exécution provisoire (appel non suspensif), l'appel ne sera déclaré recevable **qu'après justification par l'appelant de l'exécution provisoire de la sanction** (restitution de la licence, règlement de la pénalité pécuniaire etc...).
 - La décision de l'organisme disciplinaire de première instance peut être **frappée d'appel par** l'intéressé et/ou par le Président du Comité Départemental, de la Ligue ou de la Fédération dont dépend administrativement l'organe disciplinaire et du licencié concerné.
- **Remise de peine** : prise en considération à condition que la moitié de la sanction ferme totale ait été effectuée et que la **pénalité pécuniaire éventuellement prononcée ait été acquittée** (nouveau).
- **En cas d'instruction**, le représentant de la Fédération chargé de l'instruction établit un rapport au vu des éléments du dossier, dans un délai de **deux mois** à compter de sa saisine.
- Assistance du prévenu : par une à 3 personnes (anciennement par 1 ou plusieurs)
- Création de **disposition transitoire** pour l'application de ces textes. Tous les faits qui auront lieu après la date de l'Assemblée Générale seront soumis à ces textes. Avant, il sera appliqué les anciens.
- Amende payée par l'intéressé **ou** par l'intermédiaire du club

Le Code des sanctions a également été modifié. Certaines fautes ont changé de catégories mais surtout les peines maximales ont été augmentées. De plus, une nouvelle catégorie a été créée : Catégorie 10 : détournement de fonds de la part de dirigeants.

Le Comité Directeur a accepté et validé ces modifications.

Mlle PAUGAM a été désignée membre de la Commission de discipline Nationale.

Il a été remarqué que les récentes modifications du logiciel Geslico ont entraîné une modification de la liste des joueurs suspendus notamment de joueurs sanctionnés en 1998. Il est donc conseillé à tous les Comités de vérifier attentivement cette liste et de transmettre à Xavier GRANDE toutes erreurs.

IX. COUPE DE FRANCE

Le deuxième tour de l'édition 2009/2010 est en cours. Il est demandé de communiquer à Jean Charpentier les lieux des 1/16^{èmes} de finales (2 sites par groupes). Pour l'instant seules les villes de Bourbon Lancy (03) et Bron Terrailon (69) sont candidates.

Il est signalé qu'au 1^{er} tour, 3 équipes ont été forfait (2 cessations d'activité et refus de déplacement). Le comité de pilotage se réunira afin de statuer sur celles-ci.

Il est rappelé qu'à compter de la saison 2010/2011, il sera demandé 10 € par équipe de frais d'inscription.

Un arbitre ayant accepté qu'un joueur puisse évoluer sans sa licence sera présenté devant la commission d'éthique.

X. CHAMPIONNAT NATIONAL DES CLUBS

B. Bilan 2009 :

Les phases de qualification avaient lieu dans deux zones. La zone Nord avait deux sites de rassemblement : Compiègne et Bar le Duc. L'ambiance sportive a été conviviale, les tenues vestimentaires et comportements ont été exemplaires. Dans la zone Sud les rencontres avaient lieu de club à club.

La finale nationale a eu lieu les 14 et 15 novembre 2009 à Chalon sur Saône en présence du Président national Alain CANTARUTTI et du délégué fédéral, Joseph CANTARELLI. L'animation a été effectuée par Marc ALEXANDRE. Les parties ont eu lieu au boudrome couvert composé de 12 terrains spécialement aménagés avec des panneaux de score sur chaque terrain, tribunes, podium et plantes vertes. Equipe de bénévoles extraordinaire.

La victoire est revenue au club local AP CHALON (71) devant la Boule d'Or GAILLAC (81), RONCHIN (59) et la Boule Peyrataise LABASTIDE sur l'HERS (09).

Le public est venu en nombre. On a assisté à de très belles parties de haut niveau. Le Comité Directeur félicite les bénévoles et les dirigeants pour la qualité de l'organisation et plus précisément le Président de l'AP CHALON, M. Gilbert DEMONT.

Quinze Ligues ont en 2009 mis en place le niveau Régional, représentant 151 équipes et 130 clubs engagés.

Au niveau départemental, le nombre total d'équipes engagées est de 4249, représentant 2695 clubs soit 1.6 équipes par club. 91% des Comités métropolitains mettent en place cette compétition.

C. Perspectives 2010 :

Il sera mis en place deux niveaux en 2010. Le 1^{er} sera composé des 16 équipes de 2009 soit 2 groupes de 8 équipes à répartir géographiquement en Nord et Sud. Le 2nd sera composé des équipes montantes des Ligues (2/Ligue) soit $22 \times 2 = 44 + 4$ (priorité aux équipes demi-finalistes de la finale 2009 et au prorata des demandes) soit un total de 48. Il y aura 6 groupes de 8 à répartir de la meilleure proximité géographique.

Un courrier d'inscription sera envoyé prochainement aux Ligues. En ce qui concerne le calendrier 2010, les dates initialement prévues en mars tombent en concurrence avec des qualificatifs dans certaines Ligues. Ceci bien que les dates 2010 aient été communiquées lors du Comité Directeur début septembre.

Le Comité de Pilotage fixera prochainement le calendrier 2010 après consultation des Ligues. Pour 2011, il sera mis en place le dernier niveau avec 8 équipes montantes du deuxième niveau (les quatre 1^{ers} de chacun des 2 groupes). Au total, il y aura 72 équipes soit 8 équipes de plus au budget. Celui de 2010 sera porté à 40 000 €, sans compter l'affectation des éventuelles recettes de partenariats.

Il pourra à terme être envisagé un Championnat Européen des clubs champions du type *Champion's League* au football.

D. Règlement :

Le Comité de pilotage a finalement présenté un seul règlement du C.N.C qui comprend les déclinaisons Départementales et Régionales. Toutes les modifications ont été adoptées.

Le règlement définitif figure en annexe.

XI. NATIONAUX

Le but de ce groupe de travail est d'évoluer dans une démarche pragmatique afin de répondre aux attentes du terrain. En effet la synthèse établie suite à réunion du Groupe de Travail «Nationaux» et des enquêtes menées ensuite auprès d'organisateur nous amène à porter le projet dans la direction suivante.

- Tout d'abord, il est souhaité ne plus utiliser le terme de « labellisation ». Il faut simplement catégoriser les Nationaux et les Joueurs.
- Il est proposé de mettre en place 2 niveaux de Nationaux dont le premier niveau serait doté d'un Cahier des Charges spécifique basé exclusivement sur la qualité de l'organisation.
- Des dénominations des nationaux sont pressenties mais restent à fixer par le Comité Directeur.
- Deux niveaux de dotation des organisateurs est à l'étude ainsi qu'un classement national des joueurs spécifique aux concours nationaux. Les indemnités sur les parties de demi-finale font également l'objet d'une étude ainsi qu'un éventuel prélèvement reversé dans une cagnotte qui serait distribuée par compétition en fin d'année.

Le groupe de travail devant faire une dernière proposition au Comité Directeur en début d'année 2010 pour application en 2011.

Echéancier :

Soucieux de ne pas engager trop de changements en même temps et de se donner du temps d'écoute et d'étude des dossiers, le Comité Directeur a fixé le délai d'application de la nouvelle configuration des nationaux pour 2011 avec le programme suivant :

- Présentation de l'orientation des nationaux au Congrès d'Epinal de janvier 2010
- Réunion du groupe de travail ensuite dans le premier trimestre 2010 pour finaliser le projet
- Etablir un premier classement des joueurs en 2010
- Dès 2011 : le groupe de travail étudiera la réorientation possible à donner aux Nationaux Féminins et Jeunes

XII. REFLEXION SUR LA PERTE DES LICENCIES

Il est fait état de la baisse des licenciés, moins 34 884 avec notamment les Ligues les plus touchées : Ile de France - 1924, Rhône Alpes -2060, Aquitaine - 2190, Midi Pyrénées - 4439, Languedoc-Roussillon - 5349 et PACA - 6637.

Plusieurs explications ont été soulevées : crise économique, certificat médical demandé à la prise de la licence, cartes de membre honoraire en plein développement, manque de solidarité totale entre clubs et Comités, Ligues et Fédération, vieillissement de la population. Le Président précise que lorsque certains avançaient que l'homogénéité et le rendement de points étaient la cause de la baisse du nombre des licences, ils n'étaient objectifs. La société change nos sports avec elle, voilà la vraie raison.

Il est indispensable de répondre aux questions suivantes : quel intérêt un joueur a-t-il de prendre la licence FFPJP ? Quel intérêt a le club de faire des licences plutôt que des cartes de membres ? Pourquoi les clubs qui proposent de l'animation en général ne perdent pas de licences et pourquoi les vendeurs de licences en perdent ? Quel est l'âge moyen de nos dirigeants de clubs, quels sont les joueurs ou les personnes qui s'investissent dans un rôle indispensable de dirigeant ?

Devant ces problématiques, il a été décidé de proposer lors du congrès le débat suivant : licence animation et/ou licence compétition ?

XIII. SAOS PROMO-PETANQUE

Le Conseil d'Administration (12 personnes) a élu Patrice COMBES comme Président, Lucette COSTE, Vice-présidente et Michel DESBOIS, Trésorier.

Depuis l'A.G. extraordinaire, a été effectué « le tour du propriétaire » avec l'aide de Xavier que nous remercions d'ailleurs.

Deux points essentiels ont été mis en avant. Il s'est avéré qu'aucune démarche n'avait été faite depuis la création de la SAOS 1998 au Greffe du Tribunal, et que la Banque avait encore dans ses fichiers les premiers administrateurs.

Concernant la Banque, la régularisation a été faite. MM. COMBES et DESBOIS ont la signature, Xavier ayant procuration.

A été effectué l'établissement des stocks. 1^{ère} constatation : ils sont beaucoup trop importants (le montant total avoisine les 140 000 €). Des décisions seront prises par le Conseil d'administration.

Il a été décidé que certains cadeaux distribués aux joueurs et aux délégués des Championnats de France 2010 seront achetés à la SAOS.

Concernant la relation FFPJP/SAOS, les factures émises par la SAOS vers la Fédération le seront normalement mois par mois, et nous n'attendrons plus la fin de l'exercice.

Par contre, un remboursement de la dette sera opéré si cela est possible en fin d'exercice. Facturons, regardons, étudions et suivons mois par mois l'évolution.

Concernant le suivi du stock, la SAOS suivra le stock courant. Des propositions seront émises tous les mois, un catalogue pourra être édité et la SAOS se devra d'être présente sur toutes les manifestations importantes.

Par contre, concernant la dotation, notamment d'ERIMA, le package DTN sera suivi sous la responsabilité du Trésorier Général de la Fédération.

XIV. ARBITRAGE

La formation du 8 novembre dernier s'est parfaitement déroulée. Elle était destinée aux référents départementaux, régionaux, aux arbitres de Ligue et aux arbitres Nationaux et Internationaux n'ayant pu se déplacer à PARIS à la journée de formation du 9 novembre 2008.

Le contenu de cette formation sera retranscrit sur un CD-Rom afin qu'il soit distribué à chaque référent départemental et de ligue. A eux de s'en servir dans leurs réunions respectives pour faire redescendre l'information auprès de tous.

Il est rappelé que l'examen d'arbitre départemental 2010 doit désormais se dérouler le même jour, avec le même questionnaire dans toute la France. La Commission d'Arbitrage Nationale a adopté le questionnaire comprenant une partie de provençal. Cependant chaque Commission Départementale sera libre de ne proposer que le questionnaire pétanque.

L'organisation et la correction de cet examen seront effectuées par les Commissions Départementales.

Le questionnaire et le corrigé seront distribués aux Présidents des Comités Départementaux le jour du Congrès National.

En ce qui concerne l'examen d'arbitre de Ligue, son organisation et sa correction reviendront à la Commission d'Arbitrage de chaque région. Le questionnaire et le corrigé seront distribués aux Présidents des Ligues le jour du Congrès National.

Les quatre candidats admissibles à l'examen d'arbitre national ayant participé à la journée obligatoire de formation et ayant subi avec succès les épreuves orales et pratiques lors de championnats de France sont : FERRANDEZ Robert (CD 34) - MARZAT Jean-François (CD 72) - MASSAT Daniel (CD 09) et VIARD Jean-Louis (CD 09).

Le Comité Directeur entérine ces résultats.

Les candidats à l'examen d'arbitre national sont les suivants : Michel LEVEQUE (07) - Jean Paul GIRAUD (09) - Alain CROUZILLAT (31) - Jean Paul ATTARD (34) Gérard GOUSSIN (34) - Agnès PIROT (36) - André REBBAH (37) - Josiane SAUBESTY (40) - Jean-François DEVOS (41) - Laurent PLY (57) - Charles CRETEL (62)

Ces trois examens devraient se dérouler dorénavant le même jour dans toute la France, le dimanche qui suit le Congrès National soit en 2010 le 17 janvier.

La mise à jour du Code d'arbitrage est en cours d'élaboration. Il devra être validé par la commission lors de sa prochaine réunion de janvier 2010, de façon à être imprimé et distribué ensuite.

Suite aux propositions émises par la Commission Nationale d'Arbitrage, il a été décidé qu'un Président de Comité ou de Ligue pourra officier en dehors de son département ou de sa Ligue.

Il est recommandé de ne pas désigner d'arbitre au sein des Commissions de discipline.

La candidature à l'examen International devra désormais passer par l'échelon continental. La F.F.P.J.P. proposera deux candidats.

Une étude pour un appareil de contrôle des boules fiable devra être réalisée. Il a été évoqué un appareil à ultrasons.

Il a été rappelé que les Benjamins peuvent jouer avec les seniors dans les conditions fixées par le Règlement administratif et sportif au même titre que les Minimes et Cadets.

XV. DIVERS

Le Championnat d'Europe Jeunes 2010 a été attribué à la France par la Confédération Européenne.

La candidature initiale de Saint Pierre les Elbeuf (76) n'a pas été retenue car la date du 1^{er} week-end du mois de juillet n'étant pas satisfaisante. Ainsi, la candidature de Montauban (82) a été acceptée par le Comité Directeur, pour le dernier week-end du mois d'août. Le montant de la subvention fédérale sera fixé en fonction de celle qui sera attribuée dans le cadre de la Convention d'objectifs au titre de manifestations exceptionnelles par le Ministère de tutelle. Le délégué fédéral sera M. CANTARELLI.

Les rapports des délégués et arbitres des concours nationaux feront l'objet d'un document unique envoyé au délégué qui devra le faire signer par l'arbitre de la compétition. Ce document sera ensuite envoyé au siège de la F.F.P.J.P.

De nombreux comités nous ont fait savoir qu'ils avaient des difficultés à effectuer la reprise des licences via Geslico. Il est rappelé qu'il est indispensable de mettre à jour le club avant les licences de celui-ci. Les licences 2010 des joueurs mutés doivent leur être remises à partir du 1^{er} janvier (date de validité) prochain contre la remise de l'ancienne licence (valide jusqu'au 31.12.2009) afin qu'ils ne soient pas en possession de deux supports.

Enfin il est précisé que les mises à jour des cartes d'initialisation pour l'utilisation des lecteurs autonomes (branchés électriquement sans PC) ne doivent pas être effectuées avant le 1er janvier 2010.

Boulodromes couverts :

En ce qui concerne les boulodromes couverts, sur 15 dossiers suivis en 2009, un seul parmi les demandeurs a finalement été déposé, et soutenu par la FFPJP auprès du C.N.D.S. : SARCELLES 32 pistes. Il a été mis en priorité pour 2010.

Les nouveaux délais de transmission des dossiers complets par les maîtres d'œuvre au CNDS sont fixés par lui au 30 juin et 31 décembre de chaque année.

Partenariat : une réunion avec la société MATHIS Eco Construction est programmée le 16/12/09 en leurs locaux à MUTTERSCHOLTZ (67).

L'objet est d'établir un partenariat financier avec la FFPJP (MATHIS est déjà partenaire privilégié de la Fédération de Tennis pour la construction de Tennis Couverts).

La somme obtenue pourrait être destinée à financer le CNC. La contrepartie serait, entre autres, la mise en place sur le site internet FFPJP du lien direct avec le site de l'entreprise.

Un document « Boulodrome couvert modèle de base » sera créé pour être publié sur notre site Internet. Ce modèle comprendra les prescriptions et recommandations minimales préconisées par la FFPJP ainsi que des spécifications pour les surfaces de jeu.

Un explicatif d'aide au montage des dossiers sera également installé sur notre site internet en 2010.

Certains membres du Comité Directeur ont été reçus par les responsables du journal *La Marseillaise*.

Il a été décidé que pour l'édition 2010, les licences seraient obligatoires à partir des 1/64^{èmes} de finale et que la Boutique Fédérale bénéficierait d'un stand lors de cette compétition gratuitement.

De plus, il sera décerné lors de la soirée inaugurale du Concours La Marseillaise, le Salvador d'Or, au Comité Départemental le plus méritant. Celui-ci étant désigné sur dossier (envoyés début 2010 pour saison 2009) par le Comité Directeur FFPJP.

A noter que Jean Pierre DARREOUS intègre la Commission Sportive au titre de la gestion technique et matérielle des compétitions.

Courriers recus :

1. CD 95 : suite à la décision du Comité de ne pas organiser de qualificatif en 2010, une motion de défiance a été rédigée à l'encontre des membres du Comité Directeur. La F.F.P.J.P. a missionné MM. GAFFET et THERON afin de veiller à la bonne tenue de l'Assemblée Générale qui se tiendra mi-décembre.
2. Andorre : souhaite savoir si son concours peut être intégré au calendrier des concours nationaux 2010. Il est répondu par la négative. Par contre, une publicité payante sera acceptée.
3. Monaco : souhaiterait pouvoir participer aux Championnats de France et à la Coupe de France. A l'instar de la demande d'Andorre, le Comité Directeur répond négativement. Un courrier sera adressé à cette Fédération.

XVI. PROCHAINES REUNIONS 2010 :

Une réunion portant sur les nationaux aura lieu avant l'été.

Comité Directeur : Jeudi 7 janvier à Epinal
Vendredi 12 février au siège à Marseille
Conseil National : Samedi 13 février au siège à Marseille à 14h30
Comité Directeur : 09, 10 et 11 avril
Comité Directeur : 05, 05 et 06 juin
Comité Directeur et Conseil National : 17, 18 et 19 septembre (*dernière décisions pour 2011*)
Comité Directeur : 19, 20 et 21 novembre

(La séance est levée à 12 heures 30)

Le Secrétaire Général
de la FFPJP



Antoine JUAN

Le Président de la FFPJP



Alain CANTARUTTI